

PEYROULES

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

LE PARC
EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région
Provence-Alpes-Côte d'Azur2 départements
Alpes-de-Haute-Provence
et VarLES PARCS
EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

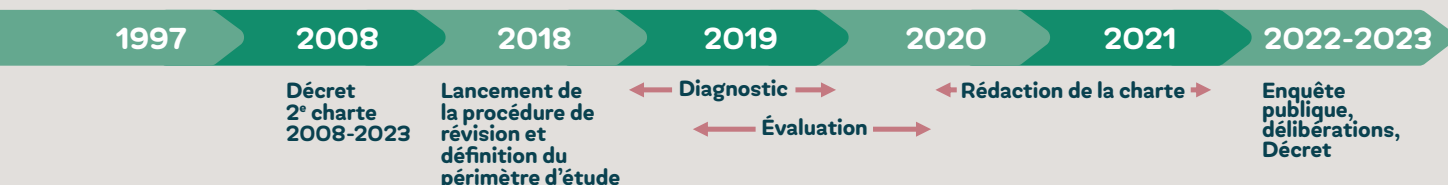
Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines : le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.

2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau : indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.

3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques : l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.

4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles : parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.

5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire : une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.

6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique : améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.



LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Étude d'incidence des **prélèvements en eau sur les nappes et cours d'eau** du bassin versant de l'Artuby et proposition de mesures de gestion (2010) ; suivi des débits ;
- Diagnostic et suivi (depuis 2010) de l'état de conservation de **zones humides** de la commune (plan de l'Arbre, le Mousteiret), également identifiées comme sites d'intérêt écologique au plan de Parc et prioritaires au SAGE Verdon ; proposition de mesures de gestion et accompagnement des propriétaires ;
- Inventaires des populations d'**écrevisses à pattes blanches** ;
- Mise en œuvre d'un plan d'éradication de la **berce du Caucase**, espèce invasive et dangereuse pour la santé humaine, sur le Jabron (depuis 2017) ;
- **Appui aux travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords du Jabron** : 15 km traités par le SIVU depuis 2008, financés dans le cadre du contrat rivière ;
- Préconisations environnementales sur le parcours du 1^{er} trail du Teillon (2019) ;
- 24 édifices du **patrimoine bâti** inventoriés et décrits sur la commune ; Conseils pour la restauration de la chapelle St-Pons.



AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Accompagnement de l'étude prospective des potentialités d'**irrigation agricole** réalisée par la Communauté de communes Artuby-Verdon (2015) ;
- Co-animation de l'étude de développement /aménagement du secteur du **Logis du Pin** ;
- Promotion de la **randonnée** : création d'une fiche-randonnée sur le sentier de la Circulaire de Peyroules ; valorisée dans www.cheminsdesparcs.fr
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte** (TEPCV) : aide technique et financière pour la rénovation de l'éclairage public (luminaires LEDs+

horloges astronomiques, coupures d'éclairage nocturne de 00 h 00 à 5 h 00) et pour des travaux d'isolation (changements d'ouvrants à la mairie).



ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Organisation de **temps d'échanges pour les habitants** : soirée de sensibilisation sur la pollution lumineuse (2019) ;
- Prise en charge d'**interventions pédagogiques** ou de sorties pour l'école primaire et le collège de Castellane sur l'environnement, l'eau, le patrimoine, la vie du territoire...



AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la commune dans l'élaboration de son **plan local d'urbanisme** : réalisation d'une étude paysagère et environnementale préalable, aide à la rédaction d'un cahier des charges et à l'analyse des offres des bureaux d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques (2015), participation aux réunions et avis sur le PLU (favorable avec réserve en 2017 puis favorable avec préconisation en 2018) ;
- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son plan local d'urbanisme intercommunal : aide à la rédaction du cahier des charges pour sélectionner le bureau d'étude, transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions ;
- Accompagnement de la commune dans la rédaction et la prise d'un **arrêté municipal** (2014) régulant la **circulation des véhicules à moteur en espace naturel** sur les hameaux de Peyroules et de la Bâtie, mise en place d'un système d'identification des ayant-droits (vignettes délivrées en mairie) ;
- Avis sur l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune portée par la société Solaire Direct (2016) ;

- **Contrat rivière** : aide technique et recherche de financements pour la réalisation des **stations d'épuration de la Bâtie et de la Foux** (2019), et mobilisation du partenariat de **solidarité aval/amont** négocié entre le Parc et la Société du canal de Provence, réduisant la part de financement restant à charge de la commune ;
- Interventions régulières de **médiation** entre professionnels d'activités de pleine nature, gestionnaires ou propriétaires riverains pour gérer les **conflits d'usages** ou améliorer les conditions de pratique sur le canyon du Haut Jabron depuis 2009.

ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) ;
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Cartographie et fiches descriptives d'environ 300 **zones humides** ;
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau** (SAGE) ;
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc ;
- Travaux de **restauration et d'entretien de la végétation des bords de rivière** : 801 km traités (haut et moyen Verdon : 587 km ; Artuby-Jabron : 135 km ; bas Verdon : 79 km) depuis 2008 ;
- Animation de la **démarche Natura 2000** sur les sites du plateau de Valensole, des basses et grandes gorges et du Montdenier-Chiran : amélioration des connaissances, définition d'objectifs de gestion et actions menées avec les agriculteurs (mesures agro-environnementales, MAEC) ou les propriétaires (contrats Natura 2000) en vue de préserver les richesses naturelles ;
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages** : 60 prises de vue initiales représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... et suivi de leur évolution ;
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50^{aine} d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs ;
- **Transmission des savoir-faire fruitiers** et art de bâtir : chantiers participatifs, stages, initiations ;

- **Opération écocardes** (depuis 2002) : patrouilles estivales d'information, de sensibilisation et prévention aux problématiques des déchets, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu ;
- **Espaces tests** : accompagnement et accueil des porteurs de projets sur des communes volontaires ayant abouti à 8 installations (Aups, Riez, Moustiers, Trigance) ;
- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...) ;
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon (1), partenariats avec les offices de tourisme, édition et vente de fiches de randonnée des sentiers communaux ; création et promotion de 4 GR de pays- tours du Verdon.
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le comité régional du tourisme et les autres Parcs.
- **Audit des consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics pour 8 collectivités volontaires ;
- **Permanences de conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc : 174 personnes conseillées (particuliers, élus, professionnels) au cours de 46 permanences tenues entre 2013 et 2018, ainsi que 19 communes rencontrées pour un bilan des problématiques urbanistiques et architecturales (2013) ;
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus
www.parcduverdon.fr

Rejoignez-nous sur Facebook
facebook.com/ParcdVerdon

Visionner les vidéos sur
youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur Radio Verdon
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie
Tél. 04 92 74 68 00
info@parcduverdon.fr